



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-00585**

DE : **M. OLIPHANT (DON VALLEY-OUEST)**

DATE : **LE 22 SEPTEMBRE 2016**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE JANE PHILPOTT**

Réponse du ministre de la Santé

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Services de Santé

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada est conscient des répercussions importantes et croissantes de la démence; c'est pourquoi il est déterminé à améliorer nos connaissances sur le sujet ainsi qu'à réduire les risques et à améliorer la qualité de vie des Canadiens touchés et celle de leurs proches et aidants. Les efforts à cet égard sont axés sur la surveillance, la recherche, l'innovation, l'utilisation des résultats de recherche pour créer des produits concrets et des services, l'établissement de partenariats et la mobilisation des Canadiens. Ces efforts et une concentration continue sur les modes de vie sains, visent à atténuer les répercussions de la démence sur la société et à aider les aînés à vieillir en santé et à demeurer actifs.

Un projet de loi d'initiative parlementaire sur l'établissement d'une stratégie nationale sur la démence est présentement à l'étude, et a déjà reçu l'appui du gouvernement. Il s'agit du projet de loi C-233, la Loi concernant une stratégie sur la maladie d'Alzheimer et d'autres démences, qui demande au gouvernement du Canada d'élaborer et de mettre en œuvre, en collaboration avec les provinces et les territoires, une stratégie nationale complète visant à s'attaquer à tous les aspects de la maladie d'Alzheimer et d'autres formes de démence. Le projet de loi C-233 sera examiné en comité. Outre le projet de loi C-233, le président du Comité du Sénat des affaires sociales, des sciences et de la

technologie a annoncé que le Comité va rendre publique son étude de la question de la démence dans notre société en mi-novembre 2016.

En demandant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale sur la démence, le projet de loi C-233 comprend un nombre d'activités complexes qui requièrent une étroite collaboration avec les provinces et les territoires. Conformément au projet de loi C-233, le gouvernement fédéral reconnaît que la démence est un important défi de santé publique qui exige la coopération de tous les ordres de gouvernement ainsi que des intervenants d'autres secteurs.

La démence est aussi un enjeu mondial. Le gouvernement du Canada collabore avec des partenaires internationaux pour relever les défis qui y sont associés sur les plans de la santé et de l'économie. En décembre 2013, lors du Sommet du G8 sur la démence qui a eu lieu à Londres, en Angleterre, le Canada et les autres pays membres du G8 ont adopté une déclaration ayant comme objectif ambitieux de trouver un remède à la démence d'ici 2025. Cet engagement a été renforcé à la première conférence ministérielle de l'OMS sur l'action mondiale contre la démence qui s'est déroulée à Genève, en Suisse, en mars 2015. Le Canada est l'un des 80 pays à avoir adopté un appel à l'action pour faire progresser les efforts de lutte contre la démence et faire de cet enjeu une priorité dans le cadre des programmes nationaux et internationaux. Le Canada est représenté au Conseil mondial de lutte contre la démence, et il appuie l'appel à l'élaboration de l'ébauche d'un plan d'action mondial sur les mesures de santé publique contre la démence, qui sera soumis à la 70^{ème} Assemblée mondiale de la santé en 2017 pour examen.

Ainsi, le gouvernement fédéral continuera de chercher des partenariats pour améliorer la santé des canadiens touchés par la démence. Le gouvernement travaillera avec des chercheurs remarquables, des organismes caritatifs dans le domaine des maladies neurologiques et de la santé, les entreprises, les provinces et les territoires du Canada, en plus de nos partenaires internationaux pour soutenir les efforts de prévention et de gestion.

Le gouvernement du Canada considère que la démence est une priorité et s'engage à faire progresser ce travail d'une manière qui sera utile dans la vie de centaines de milliers de canadiens qui sont touchés par la démence. Ceci est conforme avec les étapes concrètes que le gouvernement fédéral a déjà mises en place à cet égard. Le projet de loi C-233 s'harmonise très bien avec plusieurs des mesures que le gouvernement du Canada a déjà entamées avec ces partenaires, tant au pays qu'à l'étranger, pour mieux comprendre la démence, réduire les risques et améliorer la qualité de vies des personnes touchées par la démence. Ces actions et la promotion d'un mode de vie sain, visent à réduire l'incidence de la démence sur la société ainsi qu'à soutenir une population vieillissante qui est en santé et dynamique.

Améliorer la qualité de vie des canadiens touchés par la démence, ainsi que leurs aidants et leurs proches, est une partie intégrante des efforts fédéraux à cet égard.

Le gouvernement fédéral collabore avec la Société Alzheimer du Canada sur l'initiative Amis de la santé cognitive pour accroître la sensibilisation ainsi que réduire la stigmatisation connexe à la démence. Il est important d'augmenter la compréhension de ce que ça fait de vivre avec la démence et les façons dont

les Canadiens peuvent appuyer les personnes touchées. En juin 2015, cette campagne de mobilisation numérique (www.dementiafriends.ca/fr) a été lancée, avec un investissement de plus de 2 millions de dollars sur deux ans, par l'Agence de la santé publique du Canada en collaboration avec la Société Alzheimer du Canada.

Le gouvernement fédéral cherche à élaborer des technologies, des produits et des services existants, ou d'en créer des nouveaux, qui pourraient soutenir les aidants et améliorer la qualité de vie des aînés et de ceux qui sont touchés par la démence. Le gouvernement du Canada aide le centre Baycrest Health Sciences situé à Toronto à mettre sur pied le Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement. Par l'entremise de l'ASPC, le gouvernement fédéral verse 42 millions de dollars sur cinq ans (de 2015 à 2020) afin de réaliser de nouveaux travaux de recherche, en plus de créer, de tester et de mettre au point des produits et des services destinés à favoriser le vieillissement en santé des canadiens, en mettant un accent particulier sur les personnes atteintes de démence. Le gouvernement du Canada est le plus important parmi plus de 40 partenaires des secteurs public, commercial, universitaire et sans but lucratif qui investiront une somme totale de 123,5 millions de dollars dans cette initiative.

De plus, le réseau national de recherche sur la technologie et le vieillissement AGE-WELL met à profit les technologies accessibles pour améliorer les résultats en matière de santé et accroître l'autonomie et la qualité de vie des aînés, dont les canadiens atteints de démence et leurs aidants. Le gouvernement du Canada appuie le réseau AGE-WELL avec un investissement total de 36,6 millions de dollars de 2014 à 2019 par l'entremise du programme des Réseaux de centres d'excellence (RCE), dirigé par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ainsi que le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines. Par l'entremise du RCE, le gouvernement du Canada appuie aussi le Réseau canadien des soins aux personnes fragilisées (RCSPF) qui génère, évalue et diffuse de l'information sur l'utilisation de différentes technologies pour la prestation de soins aux patients âgés gravement malades. Le RCSPF bénéficie d'un investissement total de 23,9 millions de dollars de 2012 à 2017.

L'ASPC collabore également avec les provinces et les territoires pour établir une surveillance continue de la démence et de trois autres affections neurologiques (l'épilepsie, la sclérose en plaques et la maladie de Parkinson) au moyen du Système national de surveillance des maladies chroniques, qui existe actuellement. Des rapports de données annuels seront produits à partir de 2017-2018, ce qui aidera à évaluer les répercussions de la démence sur la santé et l'économie.

Le gouvernement fédéral met en œuvre la Stratégie de recherche sur la démence par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). La Stratégie de recherche sur la démence des IRSC vise à orienter les efforts de recherche en ce qui a trait à la prévention primaire, la prévention secondaire, et à l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de démence et de leurs aidants. Le Consortium canadien en neurodégénérescence associée au vieillissement (CCNV) représente le volet canadien de cette Stratégie qui a été établie en 2014, et qui bénéficie d'un financement actuel de 32,1 millions de dollars du gouvernement fédéral et de partenaires des secteurs public et privé. Il s'agit d'un centre de recherche regroupant plus de 350 chercheurs canadiens et 14 partenaires des secteurs

public et privé au Canada. Grâce au financement accordé à ce groupe, le CCNV a lancé, le 21 septembre 2016, la plus vaste étude sur la démence jamais entreprise au Canada : une étude de deux ans, au coût de 8,4 millions de dollars, à laquelle participent 30 sites au pays dans le but de déterminer les facteurs de risque de la démence et de créer des outils pour en permettre la détection précoce et le traitement.

Le volet international de la Stratégie de recherche sur la démence des IRSC a débuté en 2009, et des investissements de plus de 10 millions de dollars ont été faits entre 2010-2011 et 2014-2015. Ces investissements ont permis aux IRSC de faciliter la participation de chercheurs canadiens à des partenariats internationaux importants sur la question de la démence, avec des pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et la Chine, ainsi que dans le cadre du Programme conjoint de l'Union européenne sur les maladies neurodégénératives.

En outre, par l'entremise des IRSC, le gouvernement du Canada et ses partenaires des secteurs privés, non gouvernementaux, bénévoles et gouvernementaux ont investi dans le Partenariat sur les troubles cognitifs liés au vieillissement. Ce partenariat est un consortium d'organismes privés, non gouvernementaux, bénévoles et gouvernementaux qui vise à faire avancer la recherche stratégique et l'application des connaissances sur la déficience cognitive et la démence.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau contribue également aux efforts de recherche sur la démence. Établi en 2010 par la Fondation Neuro Canada, avec l'appui du gouvernement fédéral, ce fonds comprend un financement de contrepartie gouvernemental équivalant aux dons des particuliers et des organismes de bienfaisance pour appuyer des projets de recherche collaborative et multidisciplinaire sur la santé du cerveau et les troubles connexes, dont la démence. En 2016, l'investissement initial du gouvernement fédéral, s'élevant jusqu'à 100 millions de dollars sur six ans, a été augmenté d'une somme allant jusqu'à 20 millions de dollars sur trois autres années.